# UOTITAA.

#### ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

#### Abonnements

3 mois 6 mois 1 an 8 fr. CAHORS ville.... LOT et Départements limitrophes...... 3 fr. 5 fr. 9 fr. **Autres** départements ....... 3 fr. 50 6 fr. 11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

#### Rédaction & Administration

CAHORS. - 1, RUE DES CAPUCINS, 1. - CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

#### Publicité

RÉCLAMES....

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

## LA SEMAINE

EN FRANCE

Les déclarations ministérielles. - A la Chancellerie

Presque toutes les semaines, le gouvernement, par l'organe d'un ou de plusieurs de ses membres, parle au pays. En ce moment, les discours ministériels méritent une attention particulière, en raison des événements extérieurs.

Nos adversaires ont tellement critiqué l'œuvre de la République, ils ont avec tant d'acharnement tâché de glisser dans les esprits la défiance et l'inquiétude, que le pays accueillera avec joie, à cette heure grave, les déclarations rassurantes qu'ont faites dimanche, à l'occasion de cérémonies parriotiques, M. Klotz à Issoudun, M. Couyba au Vésinet et M. Besnard à Privas

Les ministres ont affirmé que rien n'a été négligé pour restaurer les forces nationales, que la France est capable, aujourd'hui, de s'appuyer avec dignité sur le droit, que les leçons du passé ont servi.

L'unanimité du sentiment français est incontestable. La France veut une paix honorable et c'est pour maintenir cette paix qu'une préparation méthodique et continue de la défense nationale est toujours nécessaire.

Quelle sera la réponse de l'Allemagne aux propositions françaises? Nous l'ignorons. Mais il nous semble impossible que nos voisins ne tiennent pas le plus large compte de nos progrès militaires et de notre patriotique résolution.

Il s'agit de démontrer que le général Florentin a tort d'avoir raison. On connaît l'affaire. Les règlements de la Légion d'honneur, dont le général Florentin est grand-chancelier, s'opposent à ce qu'un défunt soit décoré. On veut décorer le cadavre du très méritant aviateur Nieuport. Impossible ! réplique le général Florentin; aussitôt on le saboule et l'injurie de tous les côtés.

Nieuport méritait dix fois la croix, chacun est d'accord sur ce point. Mais faut-il s'en prendre au général Florentin de ce qu'un règlement soit stupide, alors qu'il exerce simplement sa fonction en le faisant respecter? Quand un règlement est ridicule. écrit on, on le tourne. Cette façon oblique d'arranger les choses est tout à fait fâcheuse : mieux vaudrait dire : quand un règlement est ridicule, on le modifie. Ce serait beaucoup plus pratique et beaucoup plus correct.

Quantité de lois, de règlements ne s'adaptent plus à notre époque On s'en sert tant bien que mal, on s'arrange par a peu près en don ant des coups de pouce aux textes Cuisine que tout cela. Que l'on mette donc au point ce qui n'y est pas. Et ceux qui ont pour fonction de faire respecter les règlements, cesseront enfin d'avoir tort quand ils ont raison.

#### A L'ETRANGER

En Espagne. - Les cheminots anglais. - L'attentat contre M.

L'Espagne envoie des troupes au Maroc pour rétablir l'ordre. Disons très sérieusement que si le Maroc pouvait envoyer des troupes en Espagne pour le même objet, cela ne serait pas précisément inutile. Car l'ordre ne règne pas précisément en Espagne. Des grèves et conflits violents troublent profondément ce pays. En présence de la situation, le gouvernement vient de suspendre les garanties constitutionnelles sur tout le territoire. Ce n'est pas encore l'état de siège, mais cela y ressemble beaucoup.

Le mouvement gagne. Il a un caractère presque géneral puisqu'il se manifeste à Bilbao, à Corogne aussi bien qu'à Sa ragosse et Barcelone, sans oublier Valence et Séville. Le gouvernement espagnol s'efforce de lui attribuer un caractère révolutionnaire international. On parle sans cesse de découvertes jamais prouvées - d'argent et de documents français Nous croyons nos révolutionnaires assez occupés chez nous pour n'aller point porter leur propagande outre-Pyrénées.

Au vrai, le mouvement semble purement espagnol. Malgré l'optimisme officiel, il pourrait bien n'être pas l'œuvre des seuls révolutionnaires. Et l'Espagne qui n'a pas pour se défendre 80.000 hommes de troupe, voit une grande partie de celles-ci retenues au Maroc. La monarchie d'Alphonse XIII traverse une crise redoutable.

Allons-nous avoir une nouvelle grève générale des chemins de fer ? On le craint très sérieusement, samedi soir les employés de trois lignes ayant leur terminus à Dublin se sont mis en grève, et il est probable que d'autres vont se joindre à eux. Dans une note remise à la Compagnie du Great Southern et Western Railway, les grévistes déclarent qu'ils ne reprendront le travail qu'à la condition qu'ils n'auront pas à manier les marchandises appartenant à des maisons dont les employés sont en grève, et qu'aucune mesure disciplinaire ne sera prise contre ceux qui ont abandonné le travail.

La Compagnie a répondu que ses obligations légales vis-à-vis du public ne lui permettaient pas de faire droit à leur demande. Dans un grand nombre de gares de marchandises le travail a completement cessé. On se demande avec inquiétude jusqu'où vont aller les exigences des travaillistes! En dehors de ce cas particulier, ce qui peut faire craindre une nouvelle et prochaine grève générale des cheminots, est le mécontentement que leur cause l'interprétation donnée par la Commission d'Enquête des chemins de fer à la convention du 19 avril dernier, qui a mis fin à la grève qui battait alors son plein En signant cette convention, les cheminots croyaient que toutes les questions relatives aux alaires et aux heures de travail allaient ètre rouvertes, et déjà ils escomptaient une augmentation de salaire. Aussi leur désappointement a-t-il été grand, quand ils ont appris que la Commission ne pouvait s'en occuper attendu que d'un commun accord entre les Compagnie et les Trade Unions, la sentence arbitrale rendue il y a deux ans avait décidé qu'il ne serait apporté aucune modification, ni aux heures de travail ni aux salaires, avant 1914.

M. Stolypine est mort à la suite d'un criminel attentat. Sans passion et sans parti pris on peut le considérer comme la victime de ce qui reste du régime autocratique en Russie. Ce meurtre prouve une fois de plus qu'il ne saurait en aucun pays du monde y avoir de sécurité pour les agents d'une tyrannie, même tempérée Dans la Russie, en marche vers la liberté, M. Stolypine fai-ait figure de réactionnaire souvent violent. C'est cela qui l'a dé-igné aux coups de ses mystiques assassins.

L'arbitraire engendre l'attentat En supprimant l'arbitraire, on supprimerait l'attentat. C'est cela que toute la Russie ne comprend pas. Quand un parti, le plus puissant de la droite, demande comme il vient de le faire « que les juifs soient exclus de l'administration et du barreau qu'on leur défende de donner à leurs enfants des noms chrétiens» on sent à quoi cela peut conduire. Des vœux de cette espèce expliquent sans le justifier - car rien ne justifie le crime - le meurtre dont M. Stolypine a

été victime. Tout ce sang est inutile. Il le faudrait faire comprendre aux partis en présence, M. Stolypine aura un successeur qui continuera sa politique, à moins qu'il ne l'accentue encore à dreite. Car la réaction est la réponse que font à l'ordinaire les gouvernements à cette chose vengeresse mais aveugle que Félix Pyat appelait « la petite balle ».

LE FURETEUR.

## LE CRÉDIT POUR TOUS

Dans quelques jours, le Centre fédératif du Crédit populaire tiendra à Limoges, sous les auspices de la Banque populaire limousine, son seizième congrès. Parmi les questions qui doivent être traitées dans cette importante réunion, je remarque le crédit commercial et ouvrier, dont se préoccupent activement les pouvoirs publics. Des communications faites à la presse nous annoncent que d'intéressants rapports seront déposés sur l'organisation du crédit coopératif et l'appui qu'il peut prêter aux classes moyennes, pour le relèvement économique et social.

Nous avons déjà créé le crédit agricole, qu'il nous reste à populariser et à développer ; le gouvernement a prouvé son désir de favoriser une organisation bancaire, utile au petit commerce et aux artisans, nous sommes donc sur le point de réaliser dans son ensemble l'œuvre immense du crédit pour tous.

L'organisation pratique du comptecourant agricole sera traitée au Congrès de Limoges et nous pourrons tirer bon profit des idées de spécialistes avisés. L'expérience peut déjà permettre d'apporter d'utiles et judicieuses améliorations à une institution qui doit donner à nos cultivateurs de larges satisfactions, quand elle sera définitivement entrée dans

Quant à la Banque populaire, l'idée nous en vient d'Allemagne et d'Italie; les rares essais tentés en France, sont calqués sur le modèle allemand de Schultze-Deliezsch, ou sur le modèle Italien de Luzzatti.

On a rappelé opportunément la phrase fameuse de l'économiste germain : « Au lieu de se plaindre de la toute puissance du capital, on ferait mieux de chercher à se procurer les mêmes avantages, en mettant le capital à son service. » C'est précisément ce que la cémocratie française s'efforce de réaliser à l'heure actuelle dans toutes les branches de la production.

Au mois de décembre dernier, M. Jean Dupuy, ministre du Commerce, annonçait en ces termes la création prochaine du crédit industriel et ouvrier : « Je n'hésite pas à dire que je considèrerais comme un devoir d'essayer d'obtenir que, sous une forme quelconque, par exemple, sous forme d'avances sans intérêts de l'Etat, le crédit commercial et ouvrier soit doté, à son tour, comme a été doté le crédit agricole, je suis sûr qu'une institution de ce genre, qui s'adresserait au petit commerce et à la petite industrie, rendrait des services incalcu-

On conçoit très bien la coopération de l'Etat dans une œuvre d'une si haute portée sociale, mais il est cependant impossible de faire une assimilation absolue entre les milieux Tandis que les agriculteurs ou viticulteurs peuvent aisément constituer de vastes syndicats, en raison de la concordance de leurs travaux et de leurs besoins, les commerçants et industriels sont difficiles à grouper, ils sont fatalement disséminés et on a souvent fait remarquer qu'ils ne remplissaient pas les conditions requises par la loi de 1884 pour constituer des syndicats: « exercer la même profession, des métiers similaires ou des professions connexes. »

De là une difficulté plus grande pour organiser des caisses puissantes, comparables à celles qui existent déjà pour le crédit agricole mutuel. Mais on peut, il est vrai, tourner l'obstacle qui s'oppose au groupement legal, en créant des unions de patentés. D'ailleurs il est loisible à toute catégorie de citoyens, de constituerà leur gré des sociétés coopératives de production et de consommation, ayant à leur tour le droit de former des caisses locales ou de participer à celles qui existent déjà.

Les deux propositions soumises à

caisses locales en banques ayant la | cherche à rendre la convention aussi | faculté de recevoir des comptes courants, avec ou sans intérêts, de faire des recouvrements ou des paiements | et il eût été préférable qu'on s'abspour les syndicats affiliés et de contracter même des emprunts. Or, les caisses locales ne disposant que de deux signatures, la leur et celle de l'emprunteur, la loi a prévu l'institution de caisses régionales qui fournissent la troisième signature nécessaire pour que les effets deviennent banquables.

Voici donc réalisé l'instrument du crédit, il faut voir de quelle manière il doit être alimenté et ce n'est pas la dans l'issue finale des négociations. moindre difficulté, ainsi que le montre clairement M. le Sénateur Gauthier, dans une excellente étude sur le crédit industriel, commercial et ou-

Sur les 103 millions mis par l'Etat à la disposition du crédit agricole, les organisations qui fonctionnent actuellement n'en ont encore absorbé que 56, il en reste donc 47 momentanément disponibles. Il s'agit aujourd'hui de savoir si le crédit commercial sera autorisé à s'attribuer ces ressources qui peuvent être néce saires un jour prochain au crédit agricole plus largement développé.

Le projet déposé au Sénat prévoit un prélèvement de 5 millions sur les sommes allouées au crédit agricole. par la Banque de France, mais le projet de la Chambre est d'une autre envergure et stipule qu'une avance de 100 millions, sans intérêts, sera consentie, par la Banque, qui, en outre verserait au crédit commercial et ouvrier, la moitié des sommes annuellement versées au Trésor.

Je reconnais avec M Gauthier que cette combinaison est un peu hasardeuse et risque pour le moins d'inquiéter les nombreux défenseurs que l'agriculture compte aussi bien à la Chambre qu'au Sénat.

Il y aurait certainement danger à vouloir trop grand dans une tâche ainsi délicate. Il est certain que le crédit est une arme à la fois utile et traîtresse dont il faut savoir user avec adresse; or, en offrant l'accès de la caisse locale à un grand nombre d'industriels, moyens et petits, à des artisans, à des commerçants, il faut tenir compte aussi bien de leur imprévoyance que d'inévitables aléas. Il faut d'abord faire avec circonspection l'éducation de la clientèle, après quoi on pourra progressivement et sans péril augmenter le chiffre des affaires. Un dèbut présomptueux pourrait être suivi de mécomptes d'autant plus facheux qu'ils compromettraient un principe et une idée dont la démocratie doit tirer le plus grand parti.

Je souhaite vivement, pour ma part, que les congressistes de Limoges traitent avec soin cette grave question et qu'ils nous apportent les solutions que leur suggèrera leur grande expérience et leur pratique des affaires.

> L. de LA TRÉMOILLE, Député de la Gironde.

#### INFORMATIONS

#### Le différend franco-allemand

L'entretien qui a eu lieu entre M. Jules Cambon et M. de Kiderlen-Wæchter, a confirmé les dispositions de l'Allemagne à chercher un terrain d'entente définitive avec la France au sujet du Maroc.

On peut, dès lors, dit la France du Sud-Ouest penser qu'après l'examen du point de vue allemand, auquel le gouvernement français se livrera ces jours-ci et après une mise au point des formules en présence, un accord pourra s'établir.

Le correspondant berlinois de la « Gazette de Cologne » fait d'ailleurs remarquer que aussi bien dans la note officieuse française que dans la note officieuse allemande, l'expression « divergences de principe » n'a pas été justement interprétée.

Il est compréhensible que, au der-

favorable que possible. La note française ne doit pas exercer de pression, tint de publier cette note.

Dans la question des protégés et des capitulations toutes les difficultés sont d'ailleurs écartées. Les négociations suivent un cours calme et progres-

Remarquons que ce matin, la presse berlinoise semble ignorer à peu près l'affaire marocaine.

La « Gazette de Voss » et le « Courrier de la Bourse » restent confiants Les autres grands journaux s'abstiennent de commentaires.

#### Au Maroc

#### Les Mannesmann et les Brigands

On mande d'Abda, à la « Gazette de Cologne », que des brigands ont attaqué la ferme de MM. Mannesmann, située dans l'arrière-pays de Saffi à Marrakesch.

Sept Allemands se trouvaient dans la ferme. Les brigands, après un feu nourri dirigé contre celle-ci ont été poursuivis par les Allemands et des ouvriers indigènes.

On dit que des incidents semblables se seraient produits à Doukala.

#### A Agadir

On annonce de Tanger que le croiseur « Berlin » aurait fait, à Agadir, une manœuvre de débarquement et transporté des troupes à terre.

Cette nouvelle n'est pas confirmée dans les sphères bien informées. Le « Berlin » est depuis le 18 septembre à Las Palmas où il restera encore quelques jours.

La canonnière « Leber » a remplacé le 17 septembre le « Berlin » à Agadir.

#### Le Prochain Congrès du Parti radical-socialiste

Le comité exécutif du parti radical et radical-socialiste s'est réuni mercredi à Paris. Il a voté une Adresse de souhaits de prompt rétablissement à son président, M. Emile Combes, Le comité s'est ensuite occupé de l'organisation du prochain Congrès du parti, qui s'ouvrira à Nîmes dans les premiers jours d'octobre. Il a décidé d'ajouter aux questions déjà à l'ordre du jour de ce Congrès celles de la défense de l'école laïque, du contrat de travail, de la vie chère, etc., etc.

#### A la Commission du Budget

La commission du budget, réunie jeudi sous la présidence de M. G. Cochery, a entendu le rapport de M. Fernand David sur le budget de l'agriculture.

M. F. David a fait précéder l'étude des crédits d'un exposé dans lequel il a envisagé la question de la vie chère. La commission s'est entretenue également de la question de la fièvre aphteuse, et, sur la proposition de M. Chéron, rapporteur général, elle a prié M. Fernand David d'insister énergiquement dans son rapport pour que les études commencées par l'Institut Pasteur et l'Ecole d'Alfort contre la fièvre aphteuse soient poursuivies avec la plus grande célérité, et que les moyens d'isolement réclamés par ces Instituts soient mis à leur dispo-

#### Le Convent maçonnique

Le Convent maçonnique s'est réuni Au début de la séance, les délégués

des loges du Grand-Orient ont protesté contre la divulgation à la presse des travaux du convent. Il a été procédé ensuite à l'élection

du tiers sortant des membres du conseil de l'ordre.

Ce conseil est composé de trentetrois membres élus pour trois ans par l'assemblée générale du Grand-Orient de France.

Les délégués ont ensuite nommé la Chambre et au Sénat érigent les | nier moment, chaque gouvernement | cinq commissions permanentes.

Le conseil s'est réuni pour nommer son président, le grand-maître du Grand-Orient.

M. Debierre, sénateur du Nord a été élu à l'unanimité.

#### La crise espagnole

A Madrid, la circulation des trains et celle des tramways sont absolument normales.

La préfecture de police n'avait connaissance d'aucun incident.

En général, on se montre optimiste au sujet de la grève générale. La tentative annoncée échouera vraisemblablement par suite du manque d'unanimité dans les corporations ouvriè-

#### La troupe fait feu à Jaliva

Les dernières nouvelles reçues de la province sont, en général satisfaisantes, elles indiquent qu'un mouvement de réaction s'opère parmi l'élément ouvrier.

Suivant un télégramme de Bilbao, adressé au « Libéral », les grévistes auraient même décidé de reprendre le travail aujourd'hui.

L'agitation continue uniquement à Gijon et dans la province de Valence. Dans cette première ville l'arrêt du travail est complet, sauf dans les usines à gaz et à électricité. Tous les autres ateliers, fabriques et établissements de commerce sont fermés. Les tramways ne circulent plus ainsi que les voitures.

Des émissaires des grévistes parcourent le bassin minier, invitant les ouvriers au chômage.

On calcule que le nombre des grévistes sera aujourd'hui de 15.000.

La grève se développe d'autant plus facilement que les forces de police sont très réduites. Les troupes d'Oviedo ont été en-

voyées pour aider au maintient de Aucun incident grave n'est signalé.

A Jaliva, dans la province de Valence, un bataillon de chasseurs venant de Madrid a été reçu à coups de pierre.

Après les sommations, les troupes ont fait feu. Il y a eu un mort et quatre blessés.

#### Petites Nouvelles

Le billet gagnant du lot d'un million à la Loterie des œuvres de bienfaisance, qui avait été vendu le 8 mai par un établissement de crédit de Marseille, avait été acheté en participation par un groupe de trois personnes. Ce sont : M. Pierre Tartaroli, quarante ans, contremaître à la maison Estier; la dame Acconier, sa sœur, et la patronne de celle-ci.

- L'adjudication de la treille du roi a eu lieu jeudi à Fontainebleau: 1.475 kilos, divisés en 59 lots de 25 k. chacun, ont produit 3.370 fr. L'année a été moyenne comme quantité mais exceptionnelle comme qualité.

- La Banque de France a élevé le taux de son escompte de 3 à 3 1/2 0/0, et le taux des avances de 3 1/2 à 4 0/0. La Banque d'Angleterre a élevé le taux de son escompte de 3 à 4 0/0.

La Banque nationale de Belgique a élevé le taux de l'escompte de 1 0/0. La Banque austro-hongroise a élevé le taux de l'intérêt en banque à 5 0/0, et l'intérêt des avances sur titres de

51/2 à 61/20/0. parent be someon - La ville de Nantes a été ravagée par un véritable cyclone. Dans certains quartiers, la plupart des toitures ont été enlevées par le vent. A Pont-Rousseau, les bâtiments servant de remises et d'écuries au repurgateur de la ville ont été entièrement découverts. Les dégâts causés par le cyclone peuvent s'évaluer à plusieurs centaines de mille francs.

- Une instruction est ouverte contre Jacquemin, gérant du Libertaire, et Pierre Martin, signataires d'un article intitulé : « La date féconde inculpés de provocation au vol et pillage et de complicité.

## CHRONIQUE LOCALE La fin du Conflit franco-allemand

Par une dépêche de l'Agence Fournier adressée au Journal du Lot, dépêche qu'on peut lire d'autre part dans notre service d'informations, la nouvelle que l'accord était virtuellement établi entre la France et l'Allemagne a été connue a Cahors vendredi dès 3 heures de l'après-midi.

Ainsi, le conflit est pour cette fois encore écarté. L'Allemagne comprenant qu'elle avait plus à perdre qu'à gagner en maintenant ses prétentions, accepte les propositions fran-

C'est un gros succès pour notre diplomatie qui a su clore des incidents qui tous les jours faisaient craindre un redoutable conflit entre les deux

La revue navale de Toulon, les manœuvres de l'Est, le déploiement majestueux et formidable de nos forces n'ont pas également peu contribué à impressionner vivement le gouvernement allemand.

Mais ce qui a impressionné par dessus tout nos ennemis, c'est le calme dont a fait preuve le peuple français durant les négociations.

L'Allemagne ne comptait pas sur une telle attitude. Elle espérait énerver, affoler par ses menaces le public français, et le contraire s'est produit. C'est le peuple allemand qui s'est affolé, c'est en Allemagne que s'est produite la panique financière.

Néanmoins depuis l'affaire Schœnebélé jamais on n'eut en France l'impression plus vive que la guerre serait déclarée. On attendait.

L'Allemagne a compris qu'une fois encore ses menaces resteraient vaines, et que le gouvernement Francais soutenu par l'opinion publique, ne capitulerait sur aucun point.

On avait assez des rodomontades du Kaiser; en 1905 c'était le coup de Tanger, en 1908, ce fut l'histoire des déserteurs allemands; aujourd'hui c'était autre chose : la question d'argent.

Le correspondant autrichien d'un de nos confrères parisiens très au courant des desseins de la diplomatie allemande écrivait à cet effet :

« J'ai eu l'occasion de m'entretenir des affaires du Maroc avec un Allemand, chef d'une très grande main-

son commerciale en Allemagne. « Ne croyez pas, me disait-il, à la réalité des prétendues compensations dont on parle en France et en Allemagne. Toutes celles dénoncées de part et d'autre sont la façade derrière laquelle est la vraie question, la seule question: Nous voulons de l'argent; il nous en faut.

« Notre commerce, notre industrie se meurent faute de crédits impossibles à trouver.

« Vous êtes riches. Consentez-vous un emprunt. »

« Il nous en faut de gré ou de for-

C'est ce qu'un de nos grands confrères parisiens traduisait avec beaucoup de justesse : Ce n'est pas la côte du Congo que désire l'Allemagne; ce qu'elle veut, c'est la cote de la Bourse

de Paris. Toute la vérité dans ce conflit est là : la question financière. Mais que ce soit pour cette raison ou pour une autre, le gouvernement français a bien mérité du pays en évitant un conflit tout en résistant aux prétentions du gouvernement allemand.

Et tous les Français ne peuvent que se réjouir de la bonne issue des négociations.

LOUIS BONNET.

#### ADIEUX A LA CLASSE 1908

Le sympathique Colonel du 7°, M. Reibell, a adressé ses adieux aux hommes libérés de la classe 1908.

A cet effet, il a remis à chacun des hommes libérés un exemplaire imprimé contenant ces adieux. Nous sommes heureux de les repro-

duire:

Mes Amis,

Vous allez quitter le régiment, qui est dans une Démocratie la véritable Ecole du Civisme, pour devenir des citoyens ayant puisé dans l'armee les principes de discipline, de solidarité et d'hygiène qui sont plus nécessaires encore dans la vie sociale que dans l'institution militaire.

Je désire que vous conserviez du 7e un souvenir profond, car nous avons vécu ensemble d'inoubliables heures et nos cœurs ont vibré à l'unisson en des circonstances solennelles.

Vous en retiendrez trois: L'inauguration à Castelfranc le 7 mai 1911 du monument commémoratif du sergent Lavayssière, le héros de Sidi-Brahim, où vous avez figuré avec le drapeau de votre régiment aux côtés des délégations des bataillons de chasseurs à pied escortant leur glorieux étendard, et où vous vous êtes sentis électrisés à leur contact à un tel point que votre entrain, votre allure et votre tenue vous ont égalés ces troupes d'élite et vous ont valu Palstimable honneur d'une citation à

première inscrite au drapeau du 7e et le prototype des victoires de la Révolution française, remportées grâce à l'élan de nos pères et à leur enthousiasme républicain qui se retrouveront chez vous demain pour défendre, s'il le faut l'honneur national l'intégrité de la patrie et de son Empire colonial.

Enfin, cette veillée des armes que furent les grandes manœuvres de 1911, où vous étiez prêts à passer instantanément du simulacre à la réalité de la guerre et où ce sentiment décuplait vos forces et votre résistance à des fatigues que la température inclémente rendait plus pénibles.

Je vous demande de retirer de ces émotions saines et fortes la résolution de vous maintenir constamment en état de reprendre votre place dans nos rangs, où vous serez toujours accueillis fraternellement, et de bien vous dire que, si la loi a réduit au minimum le temps que vous passez sous les armes pour apprendre le noble métier de soldat, c'est une obligation pour tout bon citoyen de se maintenir en parfait état d'entraînement physique et moral pendant tout le temps où il peut être rappelé sous les drapeaux; et que, plus votre situation sociale est élevée, plus la vie vous est aisée, plus vous avez le devoir de ne pas vous laisser aller à la mollesse physique ni à l'indifférence patrioti-

Vous ne devez jamais perdre de vue que vos périodes d'instruction de 23 et de 17 jours dans la réserve sont une dette qu'il vous faudra acquitter consciencieusement et pour laquelle il y a lieu d'économiser vos forces et d'entretenir votre souffle et votre

Souvenez-vous que votre régimen s'est classé le premier, par deux fois, au concours annuel de tir de la région Sud-Ouest et qu'il détient le challenge d'honneur Omer Sarraut. Souvenez-vous qu'il a été le second au concours de gymnastique de Villeneuve-sur-Lot et que les Sociétés de tir et de sports, dont le but est éminemment patriotique, sont la meilleure des fréquentations et le complément indispensable du service militaire à court terme.

Votre régiment vous devait sa force et sa beauté. C'est du fond du cœur que votre colonel vous en remercie et vous souhaite bonne chance et heureuse vie; la meilleure chance consis. tant dans l'opiniatreté de l'effort et le plus grand bonheur dans l'accomplissement du devoir.

Cahors, le 24 septembre 1911. Le Colonel, Commandant le 7º d'Infanterie:

#### OLIVIER DE MAGNY

REIBELL.

Les Cadurciens, qui sont gens de Cahors, méditent d'élever un monument à Olivier de Magny. M. Paumès, professeur au Lycée Gambetta, a pris l'initiative de cette réparation. Déjà Cahors possède, adossé aux jardins radicaux de la Préfecture, un buste de Clément Marot qu'abrite, si j'ai bonne souvenance, une niche dont le fond est d'héraldique azur et de verd laurier. Il faut esperer que, tôt ou tard, Hugues Salel 1, un peu en froid, jadis, avec maître Clément, mais qui fut un très fin humaniste et un poète également tenu en honneur, de nos jours, par Catulle Mendès et Jean Moréas, prendra place en leur compagnie. Leur vieille querelle périmée, seul le soleil caorsin qui, au rapport de Marot, non trop excessif est - comme le temps change! — échauffera dé-sormais leur buste. Et nous les verrons, tels que dans le sonnet du comte d'Alsinois, réconcilies dans la même gloire maternelle.

C'était un gentil esprit que l'auteur des Amours. Sans doute, on le soupconne fort de descendre de cette bande d'usuriers lombards — les Caorsins

- flétris par Dante dans l'Enfer et qui donnérent si fâcheux renom à la cité. Mais l'estime particulière où de hauts personnages tinrent la famille du poète et lui-même, fait connaître assez que les « Magni » pratiquèrent honnêtement la banque - si l'on peut dire - et non l'usure. Sa mère était de noblesse bourgeoise. Il reste encore dans le Lot un « castel de Magny ». La famille avait donc pris racine en Quercy depuis quel'ancêtre, le changeur, avait transporté en France son banc, son trébuchet et ses sacs de florins. Au surplus, l'on trouve un Magni au nombre des morts sur les remparts de la ville lors du siège de Cahors: quand on a donné au pays un poète et un soldat, l'on a conquis ses grandes lettres de naturalisation

françaises. Les « Magni » se fixèrent à Cahors vers le milieu du XIIIe Siècle. Olivier y naquit vers 1527. Son père avait une charge de notaire : ce n'est pas d'aujourd'hui, comme on voit, que les fils denotaire tournent mal. Cet office semble avoir été héréditaire. L'ancêtre l'avait obtenu, en échange de services trébuchants, d'un de ces fiers évêques barons et comtes de Cahors qui officiaient en crosse et en mître dams leur église cathédrale avec leur épee et leurs gantelets de fer posés sur le maître-autel. L'enfance d'Olivier s'écoula entre le vieux quartier de la Daurade et le château de sa mère. C'est peut-être autour du domaine de Parra qu'il a vu (bien que le premier

et a célébration de la Fête du Régi-vent, instituée le 26 juin, au jour ani-

versaire de la bataille de Fleurus, la | tercet sente furieusement l'églogue | la belle Marguerite de Cardaillac qui virgilienne) le seigneur champètre ou l'homme de labour vivre un paisible

> Ores il ente un arbre, et ores il marie Les vignes aux ormeaux, et ore en la prairie Il débonde un ruisseau pour l'herbe en arroser;

> Puis au soir il retourne et soupe à la chandelle Avecque ses enfants et sa femme fidèle. Puis se chauffe ou devise et s'en va reposer.

Il étudia sans aucun doute à l'Université de sa ville natale. Cahors était alors une ville admirable et prospère. Aujourd'hui, pour qui connaît le secret de ses impasses et de ses ruelles, elle est encore entre ses sept collines romaines, sa Divona chantée par Ausone, ses ponts, ses clochers et ses tours, pleine de vieux logis ennoblis d'écussons, d'escaliers, de croisées à meneaux, de portes ciselées. Son Université balançait en renom l'Université de Toulouse. Cujas y enseigna. On sait que les étudiants fleuretaient volontiers avec ses filles, cela s'appelait : commenter les œuvres à Cujas. Ajoutons que sous de fastueux consuls, qui sortait le soir aux flambeaux avec des robes de plusieurs aunes, la ville était réputée encore pour ses safranières et ses fruits. On y faisait d'exquises confitures; on en offrait aux princes de passage et on les donnait comme prix aux écoliers.

Le grand protecteur d'Olivier de Magny, quand le poète s'en alla vers la cour et la fortune, fut d'abord Hugues Salel, aumônier du Roi, lequel « rendit en français » l'Illade d'Homère. Le cadet et le haut prélat s'embrasèrent bientôt pour l'amour du grec et de la même dame. Magny devint ensuite, après la mort de Salel, le secrétaire et le confident de messi re Jean d'Avanson, maître des requêtes. Ami de du Bellay, Pasquier, Thyard, Baïf, Muret, Vernassal, Jodelle, Tahureau, - « nouveaux cygnes de France » - et du grand Ronsard qu'il obligea de son crédit, il compta parmi les plus brillants « de toute cette grande et fameuse brigade des poètes françois qui florirent soubs le règne de Henry Second ». Bien vu - tendrement peut être - de Diane de Poitiers, il fut des courtisans de Louise Labé, le capitaine Loys. Magny avait vingt-six ans et, quoique « bas de stature », de l'élégance. Il portait sur soi, en outre, la double faveur de la gloire naissante et de la confiance des grands. Il allait, à la suite de d'Avanson, en ambassade auprès de Jules II. Il chantait bien et s'en flattait. C'est pourquoi la belle Cordière aima le beau cavalier. Et l'on retrouve chez les deux poètes des vers qui - ceci peut bien s'écrire dans un numéro de vacances - sem-

blent nés du même baiser. L'on connaît les Regrets modulés par Du Bellay, regrets de la « France mère des arts, des armes et des lois », regrets du « petit Lyré » et de la « douceur angevine » : les Soupirs de Magny leur font écho. Les deux poètes, bornés aux maigres soucis du secrétariat et de l'économie domestique, se lamentent de vivre parmi les intrigues romaines, les sourires faux, les politesses ambiguës, « les espoirs trahissants et les voix piperesses »; et leur nostalgie, à côté de chants tendres, pittoresques ou courtois, leur inspire soudain la satire aussi cinglante dans la vigueur du tour que brutale dans la crudité rabelaisienne du mot.

Magny fut encore chargé de quelques missions auprès de la duchesse de Valentinois, cette blonde Diane qui représente un peu, en amour, ce que Talleyrand figure en diplomatie. Envoyé ensuite par leroi dans le Limousin, le Périgord, l'Agénois, pour y veiller à l'encaissement d'une contribution extraordinaire de 30.000 écus, il vit de fort près, à cette occasion, la grande misère de certaines campagnes. Et c'est à ce ressouvenir que l'on doit, sans doute, dans les sonnets qu'il écrivit pour le roi Charles IX et qui forment une sorte d'institution du Prince, le pitoyable appel en faveur du peuple malheureux :

Car, sire, il le faut tondre, et non pas escorcher.

Le poète ? Il n'a qu'auprès des «fins lettrés » la place exquise qu'il mérite Certes, s'il imita un tantinet « de Marot l'élégant badinage » et déroba quelques rayons de miel aux ruchers de son ami Ronsard, il eut des accents émus pour chanter son enfance et sa mère et trouva de beaux vers larges, graves parfois (dans ses sonnets à Charles IX); mais, il fut surtout galant, libertin et mignard. C'était la mode. Au trait français, il ajouta la pointe italienne. Tel petit poème de lui — le dialogue entre l'amant et l'infernal nocher — qui fit fureur à la cour et sut accompagné par tous les luths de France, est déjà le fin du fin. On ne trouvera pas mieux au temps de l'Astrée; Amadis, il est vrai, pouvait suffire. L'amant, qu'Amour a fait mourir, supplie:

Mais de grâce, Caron, reçoy-moi dans ta barque. - Cherche un autre nocher; car ny moi ny la Parque N'entreprenons jamais sur ce maistre des Dieux.

J'irai donc maugré toy ; car j'ay dedans mon âme Tant de traicts amoureux, tant de larmes aux yeux, Que je seray le fleuve, et la barque et la rame.

Magny n'a pas eu le temps de s'amender; il est mort jeune, vers trente et un ans, semble-t-il. A cet âge quelques-uns d'entre nos plus grands écrivains n'avaient encore rien

Toutefois, en dépit du pétrarquisme et des « dépouilles gréco-romaines », il reste dans l'œuvre de notre poète une part vivante : ce qu'il nous confie de sa propre vie et l'image qui s'y devine de la société du temps. Dans ses sonnets et dans ses odes se heurtent les joueurs de luth et d'épinette, les astrologues, les poètes et les grands seigneurs, les courtisanes romaines comme La Tine, les françaises comme Anne et Magdelaine, d'honnestes dames telles la savante De Launay qui, docte, au plus docte s'allie - ou l Lycée à Cahors.

fut de Querci; on y admire surtout cette Castianire décrite et chantée d'un tel amour qu'il siérait aujourd'hui de demander aux élégances lati nes d'envelopper les grâces qui dévoilent les vers d'Olivier de Magny. Pourtant Bellay, son compagnon d'exil, lui tressait des couronnes :

Pour avoir le premier de tous, Chanté l'amour d'un style doux..

Il est juste, dans tous les cas, que Magny ait son buste à Cahors. Il aima sa ville natale, sa province. Il y revint, il la célébra dans ses vers comme une amie et quand il publiait quelque recueil « avec privilège, chez Arnoul L'Angevin au second pillier de la grand'salle », il ne manquait point d'inscrire au chef de l'œuvre : Olivier de Magni, qvercinois.

Léon LAFAGE.

(Extrait de la revue Le Foyer, du 1er septembre).

#### La loi des retraites

Le ministre du travail avait appelé l'attention de son collègue de la guerre, sur l'intérêt qu'il y aurait pour la vulgarisation des dispositions de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, à distribuer à chacun des militaires libérables à la fin de ce mois un exemplaire de la notice que l'administration a publiée à l'usage des assurés.

Le ministre de la guerre est entré dans ces vues et des mesures ont été prises pour que chaque militaire reçoive, lors de sa libération une « Notice à l'usage des assurés » en même temps que lui-sera remis son livret militaire.

En outre, les publications relatives aux retraites ouvrières ont été déposées dans toutes les bibliothèques ou salles de lecture existant dans les corps où elles sont tenues à la disposition des soldats en activité.

#### Les ouvriers d'art dispensés

Il est rappelé aux jeunes gens dispensés au titre des industries d'art, en vertu de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, qu'ils doivent produire annuellement, du 15 septembre au 15 octobre, à l'autorité militaire, et jusqu'à vingt-six ans révolus, un certificat délivré par le président du jury d'Etat du département « où ils exercent leur profession », constatant qu'ils n'ont pas abandonné l'exercice de leur profession.

#### Nouvelles judiciaires

M. Labatut, juge au tribunal de Cahors, nommé juge au tribunal d'Agen, a prêté serment mercredi en cette qualité.

#### Contributions indirectes

M. Delmas, commis principal des Contributions indirectes à Cordes (Tarn) est nommé à Cahors en remplacement de M. Vayssières non installé et maintenu sur sa demande à Asprières (Aveyron).

M. Loudes, surnuméraire à Cahors, est nommé commis à Russy-Bémont

#### Examen de steno-dactylographie

Un examen pour l'admission à l'emploi de dame sténo-dactylographe s'ouvrira à la Préfecture du Lot le jeudi 26 octobre 1911.

#### La chasse aux petits oiseaux

Le docteur Bories, député du Tarnet Garonne, vient d'écrire au ministre de l'agriculture, pour l'informer qu'il l'interpellerait dès la rentrée des Chambres, sur les arrêtés pris par certains préfets concernant la chasse aux petits oiseaux utiles à l'agriculture. Il demandera, en particulier, des explications sur les deux faits suivants:

1º Dans son arrêté sur la chasse, le préfet de la Gironde autorise le colportage et la capture de tous les petits oiseaux par toute espèce d'engins, lacets, filets, pantes, etc.

2º Le préfet du Lot, au contraire, dans son arrêté interdit au nom des intérêts supérieurs de l'agriculture, la capture de tous les petits oiseaux, sans distinction, par des engins quelconques, et prescrit aux agents de la force publique la poursuite sévère de tous les délits.

#### En Cassation

Prim, qui jeudi a été condamné par la Cour d'assises du Lot à 8 ans de travaux forcés, a signé son pourvoi en Cassation vendredi matin.

#### Crédit agricole

La caisse de Crédit agricole de Cahors rappelle aux agriculteurs et aux planteurs de tabac en particulier, qu'elle fait des avances sur récoltes et qu'elle peut payer le tabac à ceux qui désireraient en toucher le montant avant la livraison.

Les propriétaires récoltant du vin peuvent de même se faire faire des avances et attendre ainsi le meilleur

S'adresser à la caisse locale la plus proche ou au Crédit agricole, rue du

#### Académie de Toulouse

FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

L'examen préparatoire que doivent subir les aspirantes élèves sages-femmes de deuxième classe et les aspirantes herboristes de première classe aura lieu, pour le département de la Haute-Garonne, le jeudi 5 octobre prochain à la Faculté de médecine de Toulouse, allées Saint-Michel, à 9 heures précises du matin.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la Faculté du 20 au 30 septembre. Les pièces à produire sont: une demande sur papier timbré, un acte de naissance sur papier timbré et légalisé et un certificat de bonnes vie et mœurs de date récente.

FACULTÉ DES SCIENCES

Les examens du brevet de conducteur électricien commenceront le jeudi 9 novembre, à 9 heures du matin. Le registre d'inscription pour ces examens sera ouvert au secrétariat de la Faculté des sciences du lundi 9 au samedi 21 octobre.

#### Réunion corporative des employés retraites des chemins de fer

Les retraités des compagnies de chemins de fer sont invités à se rendre à l'hôtel de ville de Cahors, le dimanche 1er octobre, à dix heures du matin, en vue de la formation d'une société amicale des anciens employés de ces diverses administrations.

Le bureau provisoire.

#### Bourse du travail

Le Comité général de la Fédération des Travailleurs Cadurciens réuni en séance ordinaire, le samedi 16 septembre, à la Bourse du Travail, a voté à l'unanimité des Syndicats deux ordres du jour : le premier contre la guerre et le deuxième contre la vie

#### JEUX FLORAUX DU LANGUEDOC

Le Concours annuel des Jeux Floraux du Languedoc est ouvert, il sera clos le 31 décembre prochain.

Les Fleurs suivantes seront décernées cette année: Chardon d'or et d'argent, (Prix de genre) ; Marguerite, Genêt, Lys, Primevère, Œillet, Coquelicot. Il sera attribué en outre des Médailles d'or, d'argent et de bronze qui récompenseront les envois : Prose et Poésie présentés au Concours.

Le Programme détaillé du Concours sera envoyé à ceux qui en feront la demande à M. le Secrétaire Mainteneur des Jeux Floraux du Languedoc à Lamatou-les-Bains (Hé-

La récolte des raisins du champ d'expérience de St-Georges a été mise en vente jeudi 21 septembre.

L'adjudication a eu lieu à 10 heures du matin. La récolte a été adjugée à M. Vertut, Julien, demeurant 19 avenue de Toulouse, pour le prix de 161 francs.

#### Service des pharmacies

Le service des pharmacies sera assuré le Dimanche 24 Septembre, par la

Pharmacie ORLIAC Place des Petites Boucheries.

#### VOYAGES D'ÉTUDES AGRICOLES ET COMMERCIALES DE LA Cie D'ORLEANS

(Suite)

VISITE DE L'ABATTOIR DE LA CHAUX DE FONDS (SUISSE)

Cette visite comprise dans le programme du voyage, avait pour but de permettre l'étude d'un des abattoirs modernes que la Suisse fait édifier. Les abattoirs modernes, surtout en

Allemagne, sont des édifices d'un confort et en particulier d'un luxe peut-être exageré.

Des renseignements qui ont été recueillis au cours de cette mission, il résulte que l'abattoir doit assurer un contrôle sérieux et efficace des viandes livrées à la consommation, il permet aux bouchers, même les plus modestes, l'usage d'installations pratiques et les moyens de mieux préparer les viandes, suivant les besoins

L'emplacement d'un abattoir, doit, autant que possible, être situé dans un quartier excentrique, où les animaux puissent être amenés sans troubler le mouvement urbain et sans être trop éloigné du centre des affai-

de leur clientèle.

Il doit être placé de préférence en aval plutôt qu'en amont de l'agglomération pour éviter la traversee de la ville par les eaux usées de l'éta-

blissement. Il doit être à proximité d'une voie ferrée et d'une gare pour permettre la réception du bétail directement par

wagon. Le choix du terrain est subordonné à l'amenée abondante et à l'évacuation rapide des eaux, on compte en genéral 0,750<sup>m3</sup> par abatage.

Telles sont les conditions dont se sont inspirées en Suisse les Municipalités qui ont fait construire des

L'abattoir de la Chaux de Fonds est ouvert à l'exploitation depuis 1906, il a coûté 1.400 000 francs, soit 35 fr. par tête d'habitant (la Chaux de Fonds compte environ 40 000 habitants), mais il peut suffire à une population de 120 à 130.000 habitants.

Malgre cette dépense importante cet établissement représente le type d'abattoir que pourraient étudier uti-

lement les Municipalités françaises. Il occupe un rectangle de 145 mètres de base sur 130 de largeur, il est relié à la ville par deux voies de communication et à la gare par une voie fer-

Le bétail amené par la voie ferrée est introduit dans les écuries de stationnement et conduit aux halles d'abatage, soit par des couloirs spéciaux ou des transporteurs.

On ne voit pas, comme en France courir des bêtes affolées poursuivies et frappées brutalement.

Des halles d'abatage, la viande et les dépouilles provenant des animaux abattus sont transportées par rail aérien: la viande au frigorifique, les dépouilles à la triperie.

Les bâtiments, sauf les étables, sont reliés entre eux par une grande halle couverte placée dans l'axe de l'entrée principale.

Les halles d'abatage et les écuries sont séparées par des rues macadamisées ou pavées de 10 mètres de large bordées de trottoirs, une place de plus de 2000 mêtres de surface existe à l'entrée de l'établissement et l'emplacement disponible pour des agrandissements futurs est gazonné

et planté d'arbres. Deux entrées spéciales sont affectées l'une au service de la voirie. l'autre à la réception du bétail indigéne, ce qui est une indication que l'établissement abat beaucoup de bétail

d'importation. L'abattoir de la Chaux de Fonds se présente bien et l'on peut dire que pour une ville républicaine on a fait

royalement les choses. Il me paraît inutile de donner des détails sur les aménagements intérieurs; ces renseignements sont tenus à la disposition des intéressés :

je les résume ainsi : Halle d'abatage des porcs, surface 416m² pouvant assurer un abatage de 30) bêtes par jour. On remarque sa parfaite installation, la façon pratique de l'amenée des animaux, leur envoi à l'échaudoir et le disposițif empêchant les buées des chaudières de se répandre dans les autres locaux.

Halle d'abatage du petit bétail, surface 240m2 pouvant suffire au travail

journalier de 300 animaux. Halle d'abatage du gros bétail pour le travail en commun, ce qui est le

meilleur procédé. D'une surface de 350m2 elle est suffisante pour l'abatage journalier de 100 têtes de gros bétail, la superficie de chacun des emplacements au nombre de 12 est de 14m2 50.

La halle de circulation mesure 1250 mètres de surface. Comme on peut l'apprécier, ces installations sont plus que suffisantes aux besoins de la consommation locale et l'abattoir de La Chaux de Fonds représente bien le type que je préconise dans nos viiles. centres de production de bétail de boucherie, c'est-à-dire de l'abattoir

Les locaux frigorifiques compren-nent vis-à-vis de la halle d'abatage, un avant frigorifique de 216 m2.

Le frigorifique a une surface de 432m2, deux locaux pour les salaisons ont 100<sup>m2</sup> de surface, une resserre pour les comestibles a 100m2 de surface.

Les étables à porcs peuvent contenir 350 têtes, celles du petit bétail 200 environ, du gros bétail, 40 seulement.

Toutes les installations d'eau, lumière et machinerie sont remarquablement comprises.

L'évacuation des eaux se fait dans le collecteur de la ville.

Nous avons visité l'établissement en plein travail et très surpris des conditions de propreté dans lesquelles il est effectué, la triperie en particulier que l'on n'ose pas montrer dans certains abattoirs français, peut être visitée dans les abattoirs Suisses, sans en sortir écœuré ou dégouté. Certaines villes françaises devraient bien y prendre un exemple d'hygiéne, de propreté et de bonne gestion.

Au nombre des abattoirs modernes de la Suisse, on peut citer ceux de :

Saint-Gall, 37 500 habitants, d'une superficie de 7.500m2, relié par voie ferrée, l'installation a coûté î million, ce qui représente 27 fr. par habitant. Lucerne, 32.500 habitants, surface

2.600 mètres, on fait des critiques fondées sur son installation et sur son isolement de la voie ferrée, Bâle, 100.000 habitants, surface 35.000 mètres, on estime la dépense à 2 millions, soit 20 fr. par habitant, on a

ment luxueux. Locle (Col des Roches), 13.000 habitants, c'est l'abattoir-frontière quifera l'objet d'une étude spéciale, il a 2150m2 de surface et a coûté 400.000 fr. soit

fait de cet établissement un monu-

30 fr. par tête d'habitant. Zurich, 172.000 habitants, surface 50.000 mètres, relié par rails, même disposition générale qu'à La Chaux de Fonds, dépense 4.500.000 fr. soit 26 fr. par habitant.

Rorschach, 12 300 habitants. Superficie 5.600 mètres, dépenses 400.000 fr., soit 32 francs par habitant.

St-Imier, 8.000 habitants, relié par rails, 4.000m2 de surface, dépense 280.000 francs, soit 35 francs par habi-

Payerne, 5.200 habitants, surface 4.000 mètres, coût 142 000 fr., soit 27 francs par habitant.

Voilà ce que l'on peut voir en Suisse, alors que nous nous contentons en France d'abattoirs infects, contraires à toute hygiène et à toute conception commerciale.

Ainsi que je l'ai indiqué dans une précédente étude, le moment est venu d'envisager cette question de reconstruction des abattoirs, en particulier dans les centres de production du bétail de boucherie, la question est

d'autant plus d'actualité, la preuve n'étant plus à faire, que les transports de viande sont appelés à remplacer ceux de bétail dans une forte propor-

La Suisse qui aété particulièrement envisagée dans cette notice, importe chaque année pour 10 millions de francs de viande de tœuf.

Enfin, n'oublions pas que la crise actuelle de l'alimentation n'aura sa solution que par le remaniement des procédés commerciaux et la suppression des intermédiaires inutiles.

Ils sont légion dans le commerce du bétail en particulier et une organisation des producteurs et d'un commerce rationnellement établis semble devoir être la première préoccupation des agriculteurs.

Henri TUZET,

Inspecteur commercial de la C10 d'Orléans, Conseitler du Commerce extérieur de la France.

#### Etat civil de la ville de Cahors du 16 au 23 septembre 1911 Naissances

Bouyssou Louise Berthe, a Cabessut-

Miquel Eugène-Maurice, à Cabazat.

Publications de mariages

Galou Louis, garçon limonadier, et Rigal Marie-Françoise, couturière. Boyssel Isidore, gendarme en retraite, et Ciprien Jeanne-Joséphine-Marie, employée au Lycée Gambet-

Picat Pierre-Théodore-Albert, officier d'administration, et Gançon Thérèze-Marie-Louise, s. p.

Lagrange Léon, ingénieur des Arts et manufactures, et Fageol Reine-Marie-Henriette, institutrice libre. Mariage

Raynal Pierre, employé au chemin de fer, et Liauzu Jeanne-Antoinette, s. p.

Décès

Lescale Marie, veuve Coureau, s. p., 75 ans, rue Mascoutou, 43. Tulet Adèle célibataire, couturière, 70

ans, Hospice. Gascou Jean, gendarme en retraite, 78 ans, Allées Fénelon, 3.

Marabelle Michel, cultivateur, 73 ans, Hospice.

Ricard Berthe-Ursule, s. p. 57 ans, Cabessut-Haut.

Bouysset Florent, cultivateur, 33 ans,

#### COUR D'ASSISES DU LOT

Audience du 22 septembre

Affaire Cloup. -- Vol qualifié

Vendredi 2 affaires ont été appelées : celle du nommé Cloup, inculpé de vol qualifié, et celle du nommé Margis, inculpé d'incendie volontaire et de vol qualifié.

L'audience est ouverte à 11 heures, sous la présidence de M. Audi, Conseiller à la Cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Bonnecaze et Lalo, juge au tribunal civil.

M. Testut occupe le siège du ministère public ; M° Marre présente la défense de Cloup.

Après constitution du jury, M. Bonnefous, greffier en chef, donne lecture de l'article d'accusation.

ACTE D'ACCUSATION

Le 10 juillet 1911, le sieur Louradour, Antoine, cultivateur à St-Denis-Martel. avait pris à son service, comme domestique agricole, l'accusé Cloup Joseph.

Le 13 du même mois, vers 11 heures du matin, profitant de l'absence de ses maîtres, après s'être assuré qu'il était seul dans la maison. Cloup pénétra dans une chambre où se trouvait une armoire dans laquelle Louradour mettait ses valeurs. L'accusé prit dans un tiroir non fermé la clef d'un autre tiroir qu'il ouvrit et qui renfermait 14.000 francs de titres au porteur et 900 francs en argent. Cloup s'empara du tout et s'enfuit en escaladant une fenêtre mais, craignant d'être vu il se refugia dans le grenier

situé au-dessus du iournil. Sur ces entrefaites, les époux Louradour rentrant du travail s'apercurent qu'un malfaiteur était entré dans leur demeure et constatèrent le vol dont ils venaient d'être victimes.

Ils appelèrent à l'aide et, accompagnés d'un voisin, ils découvrirent Cloup caché dans le grenier et encore nanti des va-

leurs soustraites. L'accusé reconnut que toute résistance était inutile et se laissa appréhender

sans difficultés. Cloup possédait un fusil, un revolvsr et des cartouches mais il les avait lais-

sés à la tête de son lit. Dans ses premiers interrogatoires il prit l'état-civil de son frère Cloup Eugène, né en 1885, mais il reconnut avoir subi plusieurs condamnations, ce qui permit d'établir son état-civil exact. Cloup Joseph, a en effet été condamne 4 fois pour vol et une fois pour bris de

En conséquence, le nommé Cloup Joseph est accusé d'avoir :

A St-Denis-Martel, le 13 juillet 1911, soustrait frauduleusement du numéraire et des titres ou valeurs au préjudice des époux Louradour, avec cette circonstance qu'au moment où le vol a été commis le dit Cloup Joseph était domestique ou homme de service à gage des dits époux Louradour.

Cette lecture terminée, le Président procède à l'interrogatoire de l'accusé qui avoue les faits. M. Testut prononce un réquisitoire sévère et M° Marre sollicite la pitié du jury en faveur de

son client malade et peu intelligent. A 2 heures le jury rapporte un verdict affirmatif avec circonstances at-

ténuantes. Cloup est condamné à 15 mois de Drison.

'Audience de l'après-midi

Affaire Margis. - Incendie et vol qualifié

L'audience est ouverte à 3 heures pour juger l'affaire Margis, inculpé d'incendie volontaire et de vols qua-

lifiés. Margis malgré son âge, 73 ans, est un malfaiteur très redouté par ses

M. Korn, procureur de la République soutient l'accusation, Me Tas-

sart présente la défense. Le jury constitué, lecture de l'acte d'accusation est donnée.

ACTE D'ACCUSATION

Le 19 juin 1911, à 8 heures du matin, les époux Gauthier, propriétaires au Roc, se rendirent à la foire de Souillac après avoir fermé à clef la porte de leur maison.

Dans la même matinée, vers 11 heures une demoiselle Bouriane qui gardait ses moutons non loin de là, apercut l'accusé Margis qui pénétrait dans la maison de Gauthier après avoir regardé avec précaution si personne ne l'observait. Il en ressortit une heure après emportant un sac plein. Quelques instants après la fille Bouriane vit de la fumée sortir de la toiture. Elle donna l'alarme mais les secours furent insuffisants et la maison fut entièrement détruite par l'incendie : la grange et les bestiaux purent être

Des perquisitions faites au domicile de Margis amenèrent la découverte de diverses provisions de ménage appartenant aux époux Gauthier. Ces derniers avaient caché sous une armoire une somme de 600 francs en billets de baaque qui, tout au moins a été brûlée bien que la durée des recherches de Margis, dans la maison permette de supposer qu'il a découvert ces billets.

L'accusé passa la soirée du 19 juin chez lui en compagnie de sa concubine, la femme Fabre, il s'enfuit vers 3 heures du matin, mais il fut arrêté a Carlux dans la soirée. Après avoir essayé de nier, en présence des déclarations de la fille Bouriane et de la femme Fabre, il fut obligé d'avouer le vol, mais il soutient n'avoir soustrait que les denrées trouvées chez lui et il explique que le feu a dû être mis par mégarde; la vérité est qu'il a incendié volontairement la maison des époux Gauthier pour faire disparaître les traces du vol. L'accusé déclare avoir pénetré daus la maison en poussant simplement la porte, mais cette porte a été préservée de l'incendie et l'état de la serrure démontre qu'elle a été forcée par une violente pression.

Les renseignements recueillis sur le compte de l'accusé lui sont défavorables; il a subi plusieurs condamnations déjà anciennes, dont deux pour vol.

En conséquence le nommé Margis Pierre est accusé d'avoir

1º Au Roc, le 19 juin 1911, soustrait frauduleusement divers objets, notamment des provisions de ménage au préjudice des époux Gauthier; et ce à l'aide d'effraction extérieure pour pénétrer dans un lieu clos.

2º Dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, volontairement mis le feu à une maison appartenant aux époux Gauthier, avec cette circonstance que la dite mai on était habitée ou servait à l'habitation.

Margis interrogé reconnaît les

M. Korn demande au jury un châtiment sévère contre l'accusé, mais il ne s'oppose pas à l'admission des circonstances atténuantes.

M. Tassart sollicite l'indulgence du jury en faveur de son client.

Le jury rapporte un verdict affirmatif avec circonstances atténuantes. Margis est condamné à 5 ans de

Audience du 23 septembre

Affaire Fau. - Vol qualifié

L'audience est ouverte à 9 heures, et l'affaire Fau, le jeune bandit qui terrorisa la région de Vers est appe-

On sait que cette affaire devait être jugée mercredi ,mais qu'elle fut renvoyée à samedi, la Cour n'ayant pu être constituée.

M. Testut occupe le siège du ministère public.

Me Marre est assis au banc de la

Le jury constitué, M. Bonnefous greffier en chef, donne leeture de l'acte d'accusation.

ACTE D'ACCUSATION

Le jeune Fau envoyé dans une colonie pénitentiaire jusqu'à sa majorité par arrêt de la Cour d'Agen, en date, du 30 novembre 1910, pour abus de conflance, était détenu à Cahors afin de témoigner devant la Cour d'Assises du Lot dans une

affaire criminelle. Etant tombé malade, l'accusé avait été placé à l'infirmerie de la prison de Cahors, comme il y avait nécessité, en raison de son état de santé, à ne pas le laisser seul, le médecin de la maison d'arrêt avait demandé qu'on fit coucher dans le même local un autre détenu. Un jeune homme de 16 ans, nommé Baldy.

inculpé de nombreux vols, fut désigné, Pendant la nuit du 9 au 10 mars 1911, ces deux jeunes gens, après avoir descellé deux barreaux de leur lit, ont pratiqué un trou dans le mur extérieur de leur chambre, sous la fenêtre, puis, à l'aide de leurs draps, se sont laissé glisser dans la cour dont une porte, fermée seulement de leur côté, a pu être ouverte par eux et leur donner ainsi accès dans une autre cour où ils ont trouvé une barrière à claire-voie qu'ils ont arrachée et dressée comme une échelle contre un

autre mur qu'ils ont ainsi pu escalader. Ils se sont alors rendus à Vers où Baldy demeurait avec un sieur Molinie, son beau-frère, détenu en même temps que lui à Cahors sous la prévention de vols. Pendant la nuit du 10 au 11 mars, ils ont dérobé une lanterne de chemin de fer dont ils se sont servis pour s'eclairer au domicile du dit Molinié où ils se sont

prisonniers. Ils y ont soustrait également un marteau, une serpette, des cleft, une bague et une montre. Enfin ils se sont rendus chez le ieur Lattes mécanicien à Vers où ils ont pénétré à l'aide d'effraction et se sont emparés de deux

Ces jeunes malfaiteurs ont été arrêtés et traduits devant le Tribunal correctionnel de Cahors qui a prononcé contre eux les peines suivantes:

Deux mois de prison pour évasion et quatre mois pour vols.

En ce qui concerne Baldy il n'a pas été relevé appel de ce te décision qui, vis-àvis de lui, est devenue definitive. Mais Fau a interjeté appel du jugement ainsi que le Ministère public. La Cour d'appel d'Agen sur les conclusions du prévenu, s'est déclarée incompétente en ce qui concerne les vols, tout en condamnant Fau, pour évasion, à trois mois d'empri-

C'est dans ces conditions que la Cour de Cassation a renvoyé les faits de vols devant la Chambre des mises en accusation et que celle-ci a saisi la Cour d'Assises du Lot.

Malgré son jeune âge, Fau a déjà de fâcheux antécédents et les renseignements fournis sur son caractère sont des plus défavorables.

M. le Président procède ensuite à l'interrogatoire de l'accusé qui avoue

M. Testut réclame une peine sévère contre Fau en faveur duquel, M' Marre, en une éloquente plaidoirie, sollicite la pitié du jury.

Fau est condamné à un an de pri-

Affaire Barreau. - Tentative d'assassinat

A l'audience de l'après-midi, comparaît le jeune Barreau, Armand, 19 ans, domestique au Souquié, commune de Luzech, qui dans la nuit du 20 au 21 mai tenta d'assassiner pour les voler les époux Rédoulès, de Juillac.

L'audience est ouverte à 3 heures. M. Korn, procureur de la République, soutient l'accusation. M° Gisbert est au banc de la défen-

Le jury est constitué et il est pro-

cédé à l'appel des témoins. M. Bonnefous, greffier en chef, donne lecture de l'acte d'accusation.

ACTE D'ACCUSATION L'accusé Barreau, Armand, âgé de 20 ans, domestique au service du sieur Bousquet, propriétaire à Souqué, commune de Luzech, qui savait par ses parents, que les époux Redoulés, cultiva teurs à Lassus, avaient chez eux une somme assez importante, concut le des-

sein de les assassiner pour s'emparer de cet argent. Dans la soirée du 20 mai 1911, s'étant muni d'une nachette, il partait de chez son maître pour aller frapper vers le milieu de la nuit à la porte des époux Redoulès Aprè avoir dépo é son arme à côté de la porte, il annonça à Redoulès que son beau frère Delbos était malade et qu'on venait de le porter de la gare de Saint-Denis Catus a son domicile a Pontcirq. Redoulès fit entrer Barreau,

l'invita à manger. et, après ce repas, le pria d'aller voir s'il faisait clair de lune. Comme Redoulès s'avançait vers la porte légèrsment entrebaillée, Barreau qui se trouvait sur le seuil et qui avait saisi sa hachette, lui en porta un violent coup sur la tête. Tout étourdi Redoulès recula dans l'intérieur de la maison, l'accusé lui asséna un deuxième coup qui le fit tomber à terre. La femme Redoulès, qui était au lit, se leva immédiatement pour porter secours à son mari; mais elle aussi, fut frappée par

deux fois et blessée à la nuque. Redoulès qui avait repris ses sens se releva et saisit son agresseur : tous deux roulèrent en se débattant dans la cour où une lutte s'engagea jusqu'au moment où les voisins accoururent et réussirent

à maîtriser et à ligoter Barreau. Les blessures de Redoulès avaient une certaine gravité; elles ont occasionné à la victime un ébranlement considérable et une grande effusion de sang. La femme fut atteinte assez légèrement.

Après avoir avaué qu'il avait en l'intention bien arrêtée de tuer les époux Redoulès et de les voler, Barreau a prétendu qu'après avoir mangé et au moment eù il sortait sur le seuil de la porte, ce sinistre projet s'était évanoui de son esprit et qu'il se serait tranquillement retiré s'il n'avait craint d'être maltraité par Redoulès qui l'avait vu certainement prendre la hachette.

En ce qui concerne la femme, l'accusé n'a pas, dit-il, voulu l'atteindre, il l'a blessée involontairement avec la hachette lorsqu'elle est venue au secours de

Ces allégations sont invraisemblables, il n'est pas douteux que Barreau, lorsqu'il a frappé avait l'intention de tuer les époux Redoulès. Son dessein formé à l'avance, l'arme dont il s'est servi, la gravité et le siège des blessures en sont la preuve.

Sa première idée était probablement d'attirer Redoulès au dehors pour le tuer et revenir ensuite dans la maison pour se défaire de la femme.

Il a dû procéder plus hâtivement parce que, durant le repas, l'épouse Redoulès à parié de fermer la porte de la maison après le départ de son mari.

L'accusé n'a pas d'antécédents judiciaires mais il est l'objet de renseignements défavorables. Il passe pour être sournois et violent. En consequence, le nommé Barreau

Antoine-Armand est accusé d'avoir : 1º A Lassus, commune d'Aglars-Juillac, le 20 ou le 21 mai 1911, volontairement tenté de donner la mort au sieur Jean Redoulès, laquelle tentative manifestée par un commencement d'execution n'a été suspendue on n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur,

et ce avec préméditation ; 2º Dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, volontairement tenté de donner la mort à la dame Redoulès Marie, épouse Redoulès, laquelle tentaemparés de vêtements qu'ils ont revêtus | tive manifestée par un commencement |

et où ils ont abandonné deurs effets de bed'exécution in'a été suspendue on n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur, et ce avec premeditation.

> Le Président procède à l'interrogatoire de l'accusé, ind & ansi

Au moment où nous mettons sous presse, l'audience continue.

#### Telegrammes recas hier :

Paris 22 septembre 1 h. 45 s.

La catastrophe de la « Gloire » Le canonnier Blanchot blessé à la suite de l'explosion sur le cuirassé Gloire » est mort ce matin. L'état des matelots Honze et Pacrand est sée de complicité. désespéré.

Le différend franco-allemand

Pendant l'entrevue qu'il y a eu hier entre MM. Cambon et Kiderlen, quelques points encore en suspens ont été réglés.

L'Allemagne aurait accepté ou presque les points principaux des propositions françaises. L'accord est considéré comme vir-

tuellement établi. Paris 22 septembre 2 h. 29 s.

L'ACCORD FRANCO-ALLEMAND EST ÉTABLI

L'Allemagne ayant accédé aux observations françaises, l'accord franco-allemand est virtuellement établi.

Télégrammes reçus aujourd'huis

Paris, 23 septembre, 8 h. 45 m. L'Accord franco-allemand L' « Echo de Paris » estime que l'accord franco-allemand ferait à la France une situation meilleure au

Maroc qu'en Tunisie. La réponse française est attendue

lundi à Berlin. La rentrée des Chambres

Le conseil des ministres fixera aujourd'hui la date de la rentrée des Chambres. A l'état-major de l'armée

L' « Echo de Paris » annonce que le général Sarrail serait nommé chef d'état major de l'armée, en remplacement du général Dubail. Condamnation du meurtrier

de Stolypine Bogroff, le meurtrier de Stolypine

été condamne à être pendu.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Castelfranc

Fête enfantine. — Comme tous les ans, la fête qui aura lieu demain dimanche promet d'être des plus attrayantes. La petite jeunesse n'a rien négligé de ce qui pourra assurer une bonne journee de gaieté : chevaux de bois, tir et autres amusements sont installes. Bel orchestre avec grand bal champêtre qui aura lieu sur la grande place de la Mai-

Duravel Au comité radical. — L'assemblée générale trimestrielle aura lieu le dimanche 24 septembre à 8 h. 1/2 du soir, salle Filhol.

Association amicale. - La réunion trimestrielle aura lieu le dimanche 24 septembre à 3 heures de l'après-midi.

## Puy-l'Evêque

Soirée de famille. - Voici le programme de la soiree organisée par l'Union amicale des travailleurs et offerte, dimanche 24 septembre, à ses membres honoraires et à leurs familles, dans la

grande salle des fêtes de la mairie : Première partie. - 1 La Marseillaise, chœur à quatre parties, chanté par tous les membres de la société. - 2. Un Vieux Sapin, poésie de Richepin. - 3 Candeur virginale, chanson militaire de Paulus. - 4. Romance. - 5. Le Fluide de John, comédie en un acte de Hannequin.

Deuxième partie. - Jalousie, valse, par l'orchestre. - 2. Monologue réaliste de Bruant. - 3. L'Agonie, poésie de Sully-Prudhomme. - 4 Pour le Drapeau, drame en un acte de Louis Noël, joué avec les costumes ne l'époque.

Troisième partie. - Les Mousquetai res au Couvent, valse fantaisie, par l'orchestre. - 2. Balance automatique, chansonnette (Paulus). - 3. Monologue. - 4. Romance. - 5. Le Duel, comédie en un acte, de Gustave Théry.

Durant la soirée, une quête sera faite au profit d'une œuvre de biensaisance. Les dames sont priées de venir sans cha-La buvette sera tenue par Mme veuve

Valadié, gérante de la société.

## Arrondissement de Figeac

Figeac

Nécrologie. - Nous apprenons la mort de M. Despoux, maçon, âgé de 70 ans, membre de la Société des combaltants de 1870-71.



GUÉRISON RADICALE et 20 JOURS hat ELIXIR out CONFITURE NEURASTHENIE, CROISSANCE DE COR S' VINCENT de PAUL CONVALESCENCES très rapides. LES SEULS AUTORISES SPECIALEMENT Produits de Vincent de Paul, 2,758-Denis, Paris, Par

à CAHORS, Phie de la CROIX-ROUGE - FOURNIE, Gdo Phie MODERNE

Fêtes. — Les attractions foraines, commencent d'arriver et s'installent. L'électricifé fonctionnera la veille 

dience correctionnelle de samedi soir, qu'a-étécappelée déaffaire Marie Masso bou, dib village de Clavies, commune de Lassac, sinculpee d'accouchement clandestin et de suppression d'enfant, e tcontre la mère de cette fille, accom-

Nos lecteurs doivent se rappeler que l'enfant fut jeté dans une étable à cochons et que son petit cadavre fut l'à notrefete, le comité à décidé d'organian dévoré par ces animaux. nev reinvuo se

par groups . ---

retour, Puybrun Nécrologie. - Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Issaly Pier, re, membre du bureau de bienfaisance, décédé le 16 courant, âgé de 62 ans, à la suite d'une longue et cruelle

maladie. Nous adressons à sa famille si douloureusement éprouvée nos respectueuses condoléances.

#### Cajarc

Crédit agricole. - Dimanche 24 septembre, à 4 heures du soir, les membres de la commission de la Caisse locale se réuniront dans la salle de la Mairie, pour prendre les dernières dispositions relatives au fonctionnement de la dite caisse. Les personnes des communes ou sections de St-Chels, Cadrieu, Salvagnac, Senzac, Gaillac et Cajarc qui désirent en faire partie, pourront venir se faire inscrire ce jour-là ; les versements auront lieu à une date ultérieure. Tout le monde connaît aujourd'hui les avanta ges de la caisse du crédit agricole, nul doute que les adhésions seront nombreu-

#### Cardaillac

La dynamite. — Une information est actuellement ouverte par M. Foulquier, juge d'instruction à Figeac, contre douze jeunes gens de la commune de Cardaillac, inculpés de destruction du poisson par jet de cartouches de dynamite dans le ruisseau du Drauzou;

On nous assure que sur les douze prévenus, huit ont avoué avoir pris

part au délit. L'instruction de cette affaire sera un peu longue, parce qu'il v a beaucoup de témoins à entendre.

## Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Au Palais. - M. Daynac, juge au tribunal de Gourdon est chargé pour 3 ans des fonctions de juge d'instruction au tribunal de 1re instance de Gourdon.

Voies publiques. — Il y a deux mois environ, écrit notre confrère de la France du Sud-Ouest, un habitant de Gourdon fut victime d'un accident qui faillit lui coûter la vie, en allant buter contre le rouleau compresseur qui sert à la ré-

paration du tour de ville. Ce rouleau stationne sur nos voies les plus fréquentées sans aucune lumière, ni aucun signal et cela sans tenir compte des arrêtés de M. le maire réglementant le stationnement des véhicules

dans les rues, la nuit, Nous tenons à signaler ce cas à qui de droit afin qu'on n'ait pas à regretter d'accidents plus pénibles que celui que nous avons cité.

## Miers

La municipalité parîat toujours ignorer la demande de déclaration d'intérêt public forn ée par la Société des eaux-de-Miers, et la population, dont les protetations s'accentuent de plus en plus, se demande si vraiment ses élus ignoreraient les conséquences qu'entraineraient cette déclaration.

L'nertie de la municipalité lui paraît bien regrettable.

Serait-ce, comme on le dit, que certains de ses membres, et non des moindres, se trouvaient, dans la circonstance, placés entre leurs intérêts et leur devoir ? Nous savons tout ce qu'a de périlleux une telle situation, mais nous ne ferons pas aux élus de la commune l'injure de croire qu'ils hésitent à sacrifier leurs intérêts particuliers à l'intérêt général.

Si on en croit un conseiller, influent du fait de sa situation passée, l'inertie de la municipalité serait motivée par le désir de ménager une Société dont l'action pourra s'exercer sur les électeurs pour les maintenir dans la bonne voie, la voie cléricale, et réactionnaire. Ne parle-t-on pas déjà d'un membre de cette Société comme candidat aux élections municipales!!!

On ne sait vraiment ce qu'il faut admirer le plus de la naïveté de nos élus ou de leur..... diplomatie! N'insistons pas. Les propriétaires de la commune, dont la municipalité sacrifie ainsi les intérêts, trouveront bien ailleurs les appuis dont-il ont besoin. A bon entendeur,

#### Sousceyrac

Suicide. — Le nommé A. Simon, originaire du village de Roudette,

Le défunt avait fait la campagne et | commune de Sirant, s'est suicidé en avait assisté au siège de Paris. Re jetant dans un puits d'une dizaine de mêtres de profondeur. C'est grace aux vêtements qu'il avait laissés sur da margelle du puits qu'on put le retrouver dans la soirée de la journée sou Me, suicide entelieu. Quand En connectionnelle. et C'est à Baunt il sut setire de Pedis UND Simon Chan donnait plus signe de vieisi eb evuer Ce malheureux étail agé de soixanob te-douze ans. On suppose qu'il a vasi dans une crise de neurasthènie senfe.

commerce de fumistarie qu'elle possède et exploita Carore, dans sa maison, rue de la Banque à Fête locale de Nous sommes heureux d'apprendreque pour donner plus d'éclatin er de gnandes courses de bicyclettes qui auront lieulole dundi 25 septembre, a. & heures de l'après-midi. L'itinéraire est Jainsi fixé d Départ du café Delman Route de la gare, Lascabiere osto Denis (contro le arrivée café Delmon. Parcours total environ 10 kitomètres! Les prix sont les 1909, les créanciers de Madametravius

Course regionale e 1 d prix 30 fr. 9, 2015 fr.; 3°5 francs. Zionb Engel revies goo Course locale: 150 prix 10 for p2°5 frago 3º 3 fr. " Nombreux actres prixed enne Les coureurs sont pries de se faire inscrire, en envoyant 1 fr. (coût de l'inscription), chez M. Labouret, cycles

Applications générales de l'Électricité

et autos, rue Cambronne, Vayrac, avant

le lundi 25 courant à midi.

par Arc et Incandescence ENSEIGNES ET MOTIFS DUMINEUX

ÉCLAIRAGE ÉLECIRIQUE

Lustrerie — Appareillage — Sonneries

Téléphones privés et de réseau Force Motrice Bynamos Moteurs courant continu, alternafif, inonophase et triphasi Entretien et réparations

Constructeur-Electricien Inom

9, Rue du Lycée, 91-Cahors ivraison de moteurs dans les 24 heures on découragés !---Tous mes travanz sont garantis de tout vide de construction Prix defiant toute concurrences ii-1110

Between of Train 2000, 191-100 (1900)

Location de décoration électrique pour lê'es et soirces

TÉLÉPHONE 87

A STATE OF THE PARTY OF THE PAR ladies PEAU. VICES du SANG

dans un but charitable, office de faire connaître infaillibles pour guerir rapidement et radicalement les Ulcères variqueux, Flaies des lambes. Eczemas, toutes Maladies de la peau et du cur chevelu, Epilepsie, Weurasthènie, Maladies du Système nerveux, Douleurs, Goutte, Rhumatismes. Ecrire à l'Abbé LAURET, Curé d'Ervauville (Loiret).

A bas la guerre! Ce n'est plus avec des combats Que se gagnent les territoires. Sans coup ferir, le Congo n'est-il pas Maître partout, et gavé de victoires ?

E. L. à l'incomparable Savon.



Paris 22 septembre,

Le marché est ferme, et l'élévation du taux d'escompte de la Banque de France et de la Banque d'Angleterre one produit aucune influence, car la spéculation interprète cette élévation comme une mesure pour garantirillendaisse quim La Rente française strèst bien Itenue gagne 93.85.

le Russe 3 0/0 1891 à 83,15, le 1896 81,80, le 1906 à 104,40, le 1909 à 100,40 et le Consolidé à 96 65. L'Extérieure espagnole se tient à 92,65, l'italien 100,85 et le portugais 66. Dans le groupe des chemins français,

Les fonds étrangers sont en progrès :

à 1215, sont seulsocotés cu tenme. èta ja l Les établissements de crédit sont plus fermes : la Banque de Paris se négocie à 1734, le Comptoir d'Escompte à 905, le Crédit Foncier à 795, le Lyonnais à 1514. et la Société Générale à 790. L'action Banco di Roma est tres fera

l'Est à 879, le Nord al 1575 et l'Orleans

L'action Gold Reefs Barma se mainnorrible dan tient à 30 francs. le qui avai

> roduction i and of per

## FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par M° DUR-RANC, notaire à Cahors, le trenteun août mil neuf cent onze, Madame Delphine GAUTHIER, fumiste, veuve de François CALABRÉSI, domiciliée à Cahors,

A vendu à Monsieur Léon HOR-MIERES, son gendre, famiste, domicilié à Cahors, le fonds de commerce de fumisterie qu'elle possède et exploite à Cahors, dans sa maison, rue de la Banque à l'enseigne « Veuve Calabrési, fumiste, entreprise de fumisterie et de marbrerie », et comprenant l'enseigne, l'achalandage, la clientèle, le matériel et les marchandises.

Domicile est élu pour les oppositions en l'étude de Me DURRANC. Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers de Madame veuve CALABRESI devront, pour conserver leurs droits, former opposition au paiement du prix, entre les mains de l'acquéreur, au domicile sus indiqué dans les dix jours au plus tard à dater de la présente insertion.

La présente publication renouvelle celle faite pour premier avis dans le présent journal le 10 sep-

> Pour second avis, V. DURRANC.

#### Chemin de Fer d'Orléans

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs en 1921

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3º classe au Tarif général sera accordée cette année aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements:

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne, Vienne, Loir-et-Cher.

Les ouvriers vendangeurs devront voyager, par groupe de 5 au moins, à l'aller et au retour, et effectuer sur ledit réseau un parcours simple de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres, aller et retour) ou payer pour cette distance.

Sur présentation d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange, ils paieront place entière à l'aller; le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour

à la condition qu'il soit visé par le Maire, desdits raisins ; ces ouvriers pourront de la commune où ils ont été occupés.

Cette réduction est accordée, pour l'aller, do 10 septembre au 30 octobre inclus; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de quarante-cinq jours.

A titre exceptionnel, le bénéfice de ces dispositions est accordé du 25 août au 15 novembre inclus, pour l'aller aux ouvriers dont les producteurs de raisins de table de la région de Port Sainte-Marie, Agen, Moissac, etc., pourront avoir besoin, cette année, en vue du ciselage et de la cueillette effectuer leur voyage isolément à l'aller et

NERVEUSES

l'Antiépileptique de Liège M. O. FANYAU, Phies à Lille (Nord).

#### MARCHE DE LA VILLETTE

Jeudi 21 septembre 1911

| ESPÈCES                                   | ENTRÉES DIRECTES au Marché et à l'abattoir        |                         | RENVOI                   | PRIX PAR 1/2 KILOG.                          |  |  |
|---|---|-------------------------|--------------------------|--|--|--|
| Photographical March Comment              |   |                         |                          | lre qualité                                  | 2º qualité                                   | 3. qualité                                   |
| Bœuts Vaches Taureaux Veaux Moutons Porcs | 2.011<br>1.005<br>150<br>1.499<br>14.352<br>3.718 | 1.658<br>7.588<br>2.257 | 163<br>124<br>1.880<br>» | 0,76<br>0,74<br>0,72<br>0,95<br>0,95<br>0,65 | 0,72<br>0,70<br>0 68<br>0 90<br>0,90<br>0 63 | 0,68<br>0,66<br>0,63<br>0.85<br>0,86<br>0,60 |

OBSERVATIONS .- Vente difficile sur les bœufs et les moutons, plus facile sur les veaux et les porcs.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal re neuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités

## Grand, Choix de Bandages herniaires CEINTURES VENTRIÈRES — CEINTURES DE GROSSESSE — BAS A VARICES

DÉPLACEMENTS DES ORGANES

La HERNIE est une infirmité gênante et douloureuse qui, mal contenue, peut entraîner des complications graves, souvent de nature à mettre en danger la vie des per-

sonnes qui en sont atteintes. La première des précautions à prendre pour éviter tous ces dangers, c'est de choisir un Bandage bien approprié à la nature de la Hernie et de l'appliquer convenable-

Aussi les Hernieux torturés par de mauvais Bandages appliqués sans discernement, ou découragés par des promesses charlata-nesques des spécialistes qui les exploitent, ont-ils intérêt à n'accorder leur confiance qu'à des maisons sérieuses où ils pourront | trouver sur place, parmi un stock important de bandages de tous modèles, celui qui conviendra le mieux à la nature de leur

C'est pourquoi nous sommes heureux d'annoncer à tous ceux qui souffrent de Hernies, Efforts, Descentes, etc., etc., qu'ils trouveront à la :

### Grande Pharmacie

de la Croix-Rouge

Boulevard Gambetta - CAHDRS

un grand choix de Bandages, Ceintures ventrières, Ceintures de grossesse et d'Appareils perfectionnés pour le soulagement immédiat et la guérison absolue et définitive de leur infirmité. (Hernies, maladies de matrice, déplacement des organes,

Pour tous ceux qui ne peuvent tolérer l'Huile de Foie de Morue,

enfants ou grandes personnes, les Médecins conseillent la

## PHOSPHIODE GARNAL

pour le Traitement et la Guérison de :

Maladies des Enfants

Lymphatisme, Glandes, Gourmes, Sécrétions purulentes des yeux ou des oreilles, Maladies des os, Scrofule, Rachitisme, Maladies de Poitrine, Bronchite, Toux persistante, Coqueluche.

Anémie Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des Jeunes Filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

Convalescences des Maladies infectieuses : Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

La PHOSPHIODE GARNAL, Elixir dépuratif et reconstituant

Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 francs.

CHANGEMENT do DOMICILE

Le CABINET DE CONSULTATIONS

#### M. MAURY Chirurgien-Dentiste

Diplôme de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat de l'Ecole Dentaire de France DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA est transféré 8, RUE FÉNELON, en face la Halle.

Consultations de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.

## SOCIÉTÉ EN COMMANDITE Au CAPITAL de 1.000.000 de Francs

SIÈGE SOCIAL

#### à CAHORS, 8, Rue Fénelon

AGENCES .

à PARIS, 7, Rue Drouot. Route Nationale. à Montauban, Rue de la République. à CAUSSADE. Route Nationale. à SAINT-CÉRÉ, Pl. de la République. à SAUMUR, Place Bilange. à Gourdon, Place du 4 Septembre. à JARZÉ, Place de l'Église. à LAFRANÇAISE, Rue Centrale. à BEAUGÉ, Place du Marché.

ADRESSES TÉLÉGRAPHIQUES :

A CAHORS : CHAREBANK CAHORS CHAREBANK BOURSE PARIS

NUMÉROS TÉLÉPHONIQUES : à Cahors: 45 — à Paris { 313.28 — à Montauban: 74 — à Saumur: 1.75

Localités du Département visitées periodiquement :

Figeac, Gramat, Martel Castelnau, Souillac, Prayssac, Montcuq, Cazes-Mondenard

PRINCIPALES OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS

Achat et Vente de Titres sur toutes les Bourses Françaises & Étrangères Paiement de tous Coupons sans frais

Un mois avant les échéances pour les coupons des titres à revenu fixe AVANCES SUR TITRES

Souscription sans Frais à toutes les Émissions

DÉPOT DE FONDS & DE TITRES Transferts, Échange et Régularisation de Titres,

Renouvellement des feuilles de Coupons

Location de Coffres-Forts à Secret — Change de Monnaies

To the PAR NOIS. Travail facile chez soi, assurd toute toute par CONTRAT sans apprennos TRICOTEUSES Brevetées. La pl. importante Mes du genre. Traite directems avec ses clients. Cie La Prévoyante, bureau D. 11, rue Lacharrière, Paris

Le propriétaire-gérant: A. Coueslant

## IMPRIMERIES A. COLIESIANT

MLENCON (ORNE) % (Ancienne Imprimerie GUY)

CAMORS (LOT) (Ancienne Imprimerie LAYTOU)

COUESLANT-ALENÇON

Téléphone (Alençon) : Nº 26

Installations à vapeur et à l'électricité

INSTALLATIONS SPECIALES POUR PUBLICATIONS PÉRIODIQUES ET GRANDS THRAGES

PRESSES

COUESLANT-CAHORS

Téléphone (Cahors): Nº 31

IMPRIMEUR:

De la Compagnie P. O. — De la Fédération Nationale des Professeurs des Lycées et Collèges de France et du Personnel de l'Enseignement secondaire féminin. — De la Fédération des Amicales des Instituteurs de France et des Colonies. — De la Société clinique de Médecine mentale. Des Sociétés de Tempérance : Croix-Bleue, Eloile Blanche, Union Française des Femmes pour la Tempérance, Annales antialcooliques, etc. Du Club Cévenol. — De Syndicats d'Initiative départementaux. — Du Syndicat général des Sténographes et des Dactylographes, etc. DES ASSOCIATIONS D'ANCIENS ÉLEVES :

De l'Ecole Normale des Instituteurs de la Seine. — De l'Ecole Normale des Institutrices de la Seine. — Des Lycées Fénelon, Molière, Victor-Hugo, DE NOMBREUX PÉRIODIQUES PÉDAGOGIQUES, MÉDICAUX, STÉNOGRAPHIQUES, ANTIALCOOLIQUES, etc., etc.

Ouvrages de luxe, Travaux en tous genres (administratifs et commerciaux), Journaux illustrés, Périodiques, Brochures, Mémoires et Thèses

CIRCULAIRES. PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS, ÉTIQUETTES, ENVELOPPES, TÊTES DE LETTRES, FACTURES, CARNETS, REGISTRES Tableaux, Programmes, Cartes commerciales, Menus

MANDATS, SOUCHES, LETTRES DE NAISSANCES, MARIAGES & DÉCÈS. — CARTES DE VISITE PRIX MODÉRÉS PRIX MODÉRÉS

LE

## Secret du Banquier

PAR MISS M.-E. BRADDON

CHAPITRE XXIV

MADEMOISELLE VANBERG EST FINE

Esther haussa les épaules de l'air méprisant qui lui était particulier. - Il n'est pas possible d'arranger les choses avant lundi, — dit-elle, et dans l'état où elles sont, il faudra ne je me donne beaucoup de mal.

- Vous en serez récompensée, ma chère Mademoiselle Vanberg, — dit le marquis vivement, — si le plus beau bracelet enrichi de diamants qu'on pourra trouver chez le joaillier de Sa

Majesté peut vous contenter. Esther sourit; la vengeance était douce, mais les pierres précieuses étaient aussi très chères au cœur de la Juive. Godwin l'observait avec attention et une singulière ombre de mélancolie se répandit sur son visage.

Il y avait quelque chose de vraihorrible dans la vue de cette jeule qui avait l'empreinte de la sur le visage et dont la pensée

production interdite aux journaux nt pas de traité avec l'agence Favre.

projets de vengeance et dans l'âpreté

— Qui est-elle et d'où sort elle? — se demandait le banquier. — Il y a une étrange coïncidence dans sa ressemblance avec celle qui est morte. Et puis ce bruit qui la fait descendre des anciens Juifs d'Espagne. C'est étrange! bien étrange

Godwin s'arracha avec effort à la rêverie dans laquelle il était tombé et se leva pour prendre congé de la der sa rivale à devenir marquise.

Un rendez-vous fut pris dans le foyer du théâtre pour le lundi suivant. Lord Roxleydale était ami comme le gant et la main avec le directeur du théâtre, et son influence était suffisamment puissante pour obtenir l'entrée de ses amis dans les coulis-

Puis les deux amis quittèrent la petite et élégante habitation de MIle Vanberg et revinrent directement au club, où le banquier devait dîner en tête-à-tête avec le marquis. Depuis ces derniers temps Godwin occupait un pied-à-terre dans Saint-James, préférant vivre n'importe où que d'habiter Wilmingdon, quoique Julia se plaignît de sa désertion.

— Maintenant, Godwin, — s'écria le marquis quand les deux hommes furent assis en face l'un de l'autre devant leur petite table richement servie dans la salle du club, -- dites- le le sont tous deux aussi sourds que

pronius dans cette affaire?

- Comme un instrument, mon cher marquis, et un instrument très utile, répondit le banquier. — N'avezvous pas pu deviner la jalousie de Mlle Vanberg? Elle envie la beauté supérieure de l'autre jeune fille. Si elle avait su que vous admiriez la beauté de Mlle Watson, elle aurait fait tout au monde pour contrarier nos projets, car elle aurait eu peur d'ai-

Mais au contraire, elle prend de tout cœur part à un projet qui a pour but d'unir la fille qu'elle hait avec un homme sans le sou et commun.

- Je comprends ; vous êtes un habile homme, sur ma parole, Godwin. Et quant au reste de votre plan? — Il est très simple. Vous avez un domaine dans le comté d'Essex, appe-

lé le Fossé?

En effet. Quel genre d'habitation est-ce ? — Je ne crois pas qu'il y ait d'habitation plus solitaire et plus effroyable dans tout le monde civilisé. - Avez-vous là beaucoup de servi-

teurs? - Non, seulement deux pauvres créatures qui achèvent leur vie au milieu des toiles d'araignée et de l'humidité de ce charmant séjour : un vieux cocher et sa femme qui ont servi mon père et auxquels il a fait une pension.

LILLETON DU Journal du Lot 81 | s'absorbait complètement dans des | moi pourquoi vous avez fourré Sem- | des pots et aussi aveugles que des | taupes

Rien de mieux, à moins qu'ils ne soient muets par dessus le marché, - répondit Godwin avec un méchant sourire. — Ce sont les gens qu'il nous fallait entre tous, c'est le meilleur de tous les endroits, mon cher marquis. J'ai mon petit plan tout préparé, et avant minuit Vio... Mademoiselle Watson, la Reine de Beauté, sera dans une chaise de poste attelée de quatre chevaux et en route pour

— Avec Sempronius Sykemore? Non, mon cher Roxleydale, avec

> CHAPITRE XXV LE FAUCON ET LA COLOMBE

La soirée du samedi qui suivit l'entrevue chez Mlle Vanberg fut presque heureuse pour Violette; car ce soirlà, M. Maltravers lui annonça qu'il était on ne peut plus satisfait de la manière gracieuse dont elle remplissait son personnage dans la pantomine et qu'il était décidé à lui confier un petit rôle parlant dans une nouvelle pièce dont on devait faire la lecture au foyer dans la matiné du lundi sui-

Cela seul n'aurait pas beaucoup ému Violette, car elle était trop malheureuse de l'abandon supposé de George, pour ambitionner un succès au théâtre, mais M. Maltravers lui an-

nonça en même temps qu'il avait l'intention de porter ses appointements à une guinée et demie par semaine, et cette somme semblait ue fortune inespérée pour la jeune fille qui s'était soumise à un si dur travail pour ga-

guinée que lui payait Mme Trevor. Elle songeait au surcroît de bienêtre qu'elle pouvait procurer à sa mère; elle se rappelait que maintenant Lionel gagnait de l'argent, et elle disait que sa mère ne serait plus obligée d'être esclave de son travail d'aiguille qui lui était si pauvrement

gner le misérable salaire d'une demi-

Elle pensa que maintenant ils pourraient quitter leur obscur logis dans la petite rue près du théâtre Victoria, qu'ils pourraient touver un logement plus convenable dans un quartier plus éloigné, vers Camberwell ou Kennington, dans un endroit où il y aurait des arbres, des jardins et des

Telles étaient les innocentes pensées qui occupaient l'esprit de Violette, lorsque M. Maltravers la quitta après lui avoir annoncé sa bonne fortune.

Ce n'était pas le sentiment d'un vain triomphe, d'un orgueil satisfait qui venait gonfler sa poitrine. Elle ne songeait qu'à sa mère bien aimée, et au bien-être que cette augmentation

de salaire apportait dans la maison. Elle ne se doutait guère des sentiments de rage et d'envie que les bon-

nes paroles du directeur avaient éveillés dans le sein de sa cruelle enne-

mie, Esther Vanberg. Le hasard avait voulu qu'elle se trouvât tout près au moment où M. Maltravers avait parlé à Violette. Il n'y avait rien de secret dans sa communication, et il avait parlé tout à fait ouvertement. La Juive, par conséquent, n'en avait pas perdu une syllabe; elle avait entendu ses éloges, ses compliments et ses promesses d'aug-

Si Esther avait eu de l'irrésolution, si elle avait hésité à entrer dans les lâches complots de Godwin contre une pauvre fille sans défense, cette circonstance aurait suffi pour la déci-

- Que m'importent les ennuis et les malheurs qui peuvent s'abattre sur elle ,pourvu que je l'éloigne de mon chemin! — se dit la Juive avec amertume, car il lui semblait que Violette lui avait causé le plus grand préjudice en usurpant la place qu'elle

désirait occuper. Dans d'autres circonstances, au milieu d'une atmosphère plus pure, la nature d'Esther aurait pu n'être pas ignoble. Elle était impulsive, passionnés, vindicative, et jamais elle n'avait appris à combattre ces mauvais penchants et à tenir en bride son impétueuse nature.

(A suivre).